

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

Aménagement du quartier de la Méditerranéenne à Agde

**CONCERTATION PREALABLE DU 24 FEVRIER AU 24 AVRIL,
PROLONGEE JUSQU'AU 15 JUILLET 2020**

BILAN



AOUT 2020

SOMMAIRE :

Préambule	p. 3
I. Le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne	p. 4
II. L'organisation de la concertation	p. 6
III. Le bilan quantitatif de la concertation	p. 16
IV. Le bilan qualitatif de la concertation	p. 16
V. Les enseignements et suite à donner	p. 16

Préambule

Par délibération du 30 Septembre 2019, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé un temps de concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne, du 24 Février au 24 Avril 2020. Compte tenu des dispositions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19, et plus particulièrement l'article 7 de l'ordonnance n°2020-560 du 13 Mai 2020, le temps de concertation a été prolongé jusqu'au 15 Juillet 2020.

Ce temps de concertation intervient en cours de conception du projet, en amont de la désignation de l'aménageur qui aura été désigné dans le cadre d'une procédure de concession d'aménagement. Cette désignation devrait intervenir fin 2020, début 2021.

La concertation préalable vise à associer les riverains et le public à la conception du projet dans un temps intermédiaire avant les choix définitifs d'aménagement qui seront faits sur le quartier.

I. LE PROJET D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA MEDITERRANEENNE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat avec la Ville d'Agde, pilote un vaste projet d'aménagement de réhabilitation du centre-ville d'Agde, dont le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne incarne le nouveau pôle urbain qualitatif et innovant.



PROJET URBAIN DU CENTRE- VILLE D'AGDE

Suppression
du PN 288
et réfection
des berges
du Canalet

Port
fluvial

Réhabilitation de la
friche de la
Méditerranéenne

Gare
SNCF
futur PEM

Revitalisation du
cœur de ville

Restauration de
la villa Laurens

Le quartier est actuellement une ancienne friche industrielle pour lequel l'enjeu premier est sa déconstruction et la dépollution des sols, adaptée aux usages futurs envisagés. Dans un second temps, l'ambition de la collectivité est de structurer un quartier d'activités tertiaires et d'habitations très qualitatif et résilients aux inondations.

Ce quartier bénéficiera d'une très bonne desserte sur le territoire, se situant à proximité immédiate de la gare SNCF, en liaison quasi direct avec l'échangeur autoroutier de l'autoroute A9 (à 10 minutes) et l'autoroute A75 (à 15 minutes), et à face au futur port fluvial sur le Canal du Midi, relié par ailleurs à l'Hérault donc à la Mer Méditerranée.

Les objectifs principaux de cette opération, affichés dans la délibération du Conseil communautaire du 30 Septembre 2019 sont :

- résorber une friche industrielle sur un site stratégique,
- créer une nouvelle polarité urbaine, de grande qualité, motrice dans la revitalisation du centre-ville d'Agde,
- valoriser un site intrinsèquement patrimonial et vitrine pour le territoire,
- développer une économie culturelle, touristique et liée à l'innovation sur le territoire.

Pour l'aménagement du quartier, la Communauté d'Agglomération a décidé par délibération du 4 Juillet 2019, le lancement d'une procédure de concession d'aménagement. L'attribution de la concession est prévue pour fin 2020 – début 2021.

Le bilan de la présente concertation est prévu d'être transmise aux candidats dans le cadre de la négociation pour l'attribution de la concession d'aménagement. L'aménageur retenu devra prendre en compte les éventuelles observations émises par le public.

II. L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

La concertation préalable sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne organisée du 24 Février au 24 Avril 2020, prolongée jusqu'au 15 Juillet 2020, s'est faite dans le cadre des obligations réglementaires inscrites aux articles L.103-2 et R.103-1-6° du code de l'Urbanisme.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a précisé les modalités de la concertation préalable par délibération du 30 Septembre 2019 :

- des avis administratifs annonceront la date d'ouverture et celle de la clôture de la concertation. Ils seront affichés aux emplacements réservés à cet effet au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la Mairie d'Agde. Ces avis seront diffusés sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la mairie d'Agde. Ils feront également l'objet d'une parution dans un journal de presse locale.

► Avis administratifs :



AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEENNE A AGDE

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée porte le projet d'aménagement de l'actuelle friche industrielle de la Méditerranéenne à Agde.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet précité sont les suivants :

- résorber une friche industrielle sur un site stratégique,
- créer une nouvelle polarité urbaine, de grande qualité, motrice dans la revitalisation du centre-ville d'Agde,
- valoriser un site intrinsèquement patrimonial et vitrine pour le territoire,
- développer une économie culturelle, touristique et liée à l'innovation sur le territoire.

Une réflexion a aussi été engagée dans le cadre du Plan Littoral 21 pour la réalisation d'hébergements flottants afin de structurer un quartier d'architecture et de conception innovante, résiliant au risque inondations.

Par délibération en date du 30 Septembre 2019, le conseil d'agglomération a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L.103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme.

Pour ce faire, est organisée à compter du 24 Février une concertation préalable avec le public sur le projet d'aménagement du quartier de la Méditerranéenne. Sauf prolongation ultérieure, la présente concertation prendra fin le 24 Avril 2020.

La concertation préalable avec le public, permettra :

- au public d'accéder aux informations relatives au projet,
- d'initier la réflexion, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser et d'enrichir le projet.

Ainsi :

- des avis administratifs annonceront la date d'ouverture et celle de la clôture de la concertation. Ils seront affichés aux emplacements réservés à cet effet au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la Mairie d'Agde. Ils feront également l'objet d'une parution dans un journal de presse local.
- un dossier sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération, 21 Le Causse, 22 avenue du 3^{ème} millénaire 34360 Saint-Thibéry et à la mairie d'Agde, rue Alsace Lorraine, 34300 Agde, aux heures habituelles d'ouverture au public.
- les avis au public ainsi que le dossier susvisé seront diffusés sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée <https://www.agglo-heraultmediterranee.net> et sur le site internet de la ville d'Agde <https://www.ville-agde.fr>.
- la délibération du 30 septembre 2019 sera également affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la mairie d'Agde.

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra s'exprimer sur le projet :

- en s'informant grâce aux documents disponibles sur les sites Internet susvisés et en s'exprimant via l'adresse courriel concertation.mediterraneeenne@agglohm.net,
- en consultant le dossier d'information relatif au projet avec la possibilité de formuler des observations sur le registre de concertation, mis à disposition au siège de la Communauté d'Agglomération, 21 Le Causse, 22 avenue du 3^{ème} millénaire 34360 Saint-Thibéry et à la mairie d'Agde, rue Alsace Lorraine, 34300 Agde, aux heures habituelles d'ouverture au public,
- en adressant un courrier spécifique à Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée – CAHM, 21 Le Causse - 22 avenue du 3^{ème} Millénaire - 34630 Saint-Thibéry.

Au terme de la période de concertation, un bilan sera tiré et rendu public depuis les sites internet susvisés de la CAHM et de la Ville d'Agde, ainsi que joint au dossier d'enquête publique ultérieure dont fera le cas échéant objet le projet. Ce bilan sera soumis à l'approbation du conseil communautaire en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet.

► Affichage au siège de la CAHM :



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Etabli conformément à l’article R2122-7 du CGCT

Je soussigné, *Gilles D'EYTORE*, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés aux termes de la délibération n°3220 du 11 juillet 2020, certifie l'affichage du document ci-dessous désigné :

Nature du document : délibération arrêté décision autre : avis d'ouverture de la concertation

Nom du service : *Direction stratégies urbaines et rurales*

Référence des documents :

- *Avis d'ouverture à la concertation : aménagement de la Méditerranéenne à Agde*
- CAHM, Délibération n°003027 du 30 Septembre 2019 : aménagement de la Méditerranéenne : lancement de la concertation

Objet : Concertation réalisée conformément au Code de l'Urbanisme sur l'opération d'aménagement de la Méditerranéenne à Agde

PJ :
.....

Date d'affichage : *17 Février 2020*

Publié par courrier aux communes membres : -

Publié par voie de presse : *Avis le 17 Février 2020 (Midi Libre)*

Date de retrait : *15 Juillet 2020*

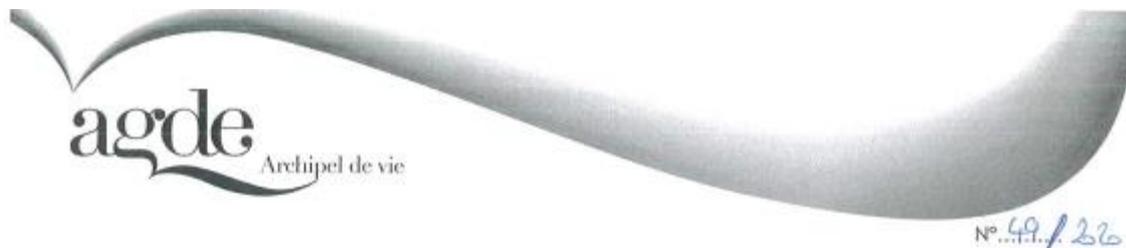
Fait à SAINT-THIBERY le 11 Septembre 2020
Pour faire valoir ce que de droit.

Pour le Président et par délégation de signature
(Arrêté du 29 juillet 2020)

Christophe BOURDEL
Directeur Général des Services



► Affichage en Mairie d'Agde :



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Etabli conformément à l'article R 2122-7 du CGCT

Service : RÉGLEMENTATION – Unité Actes - CR

Je soussigné Gilles D'ETTORE, Maire de la ville d'Agde, certifie l'affichage du document ci-dessous désigné :

- **Avis d'ouverture de la concertation : AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEENNE A AGDE**
- **CAHM, Délibération n°003027 du 30 Septembre 2019 : AMENAGEMENT DE LA MEDITERRANEENNE : LANCEMENT DE LA CONCERTATION**

Date d'affichage : **17 février 2020** (mairie rue Alsace Lorraine, mairies annexes du cœur de ville, du Grau d'Agde et du Cap d'Agde)

Publié par voie de presse : Avis : 17 Février (Midi Libre)

Publié au recueil des actes :

Date de retrait : **24 Avril 2020**

Pour le Maire et par délégation,
(Nom et prénom)

Patric Judeau



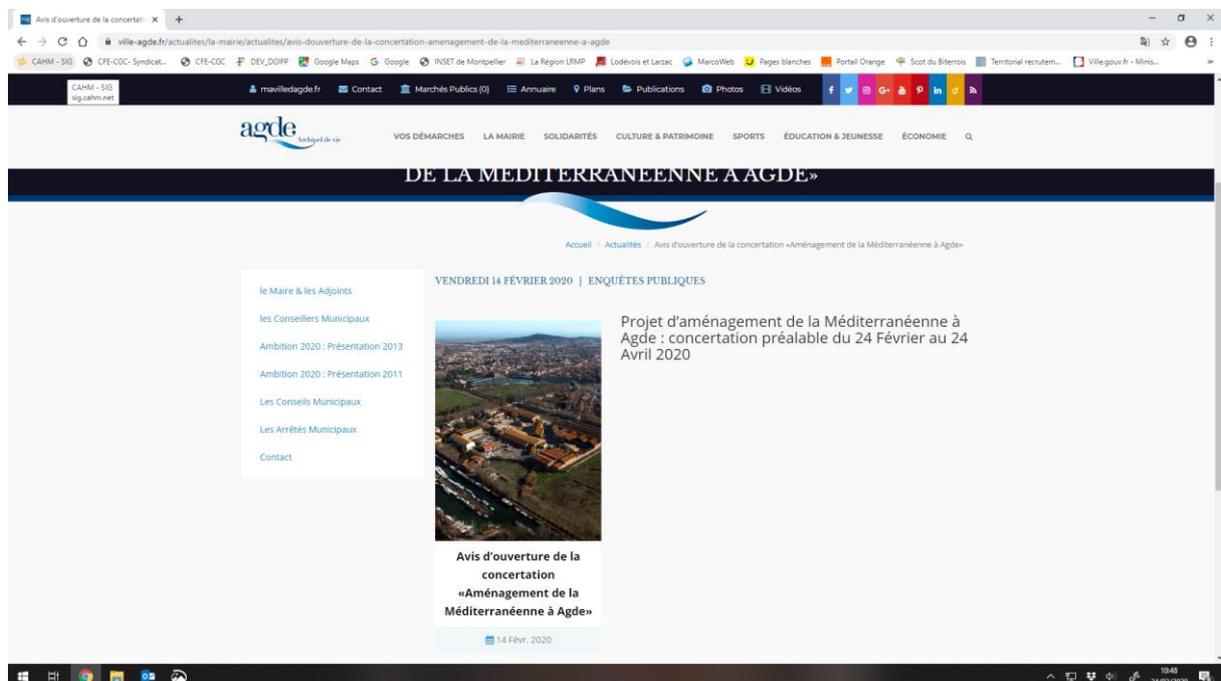
P. J.

► Affichage sur site, avenue Raymond Pitet :



► Pages Internet sur lesquelles les avis ont été publiés :

De la Ville d'Agde :



De la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

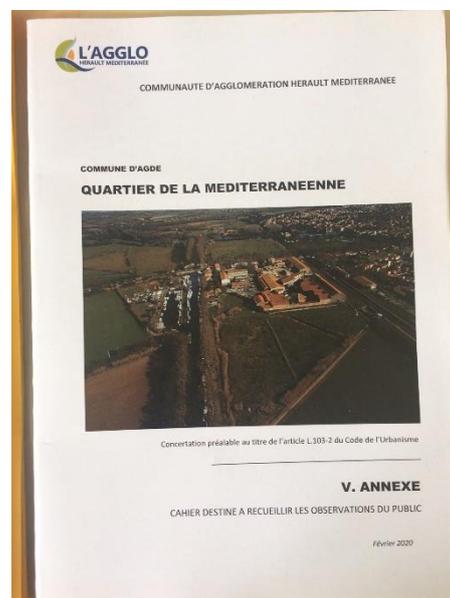
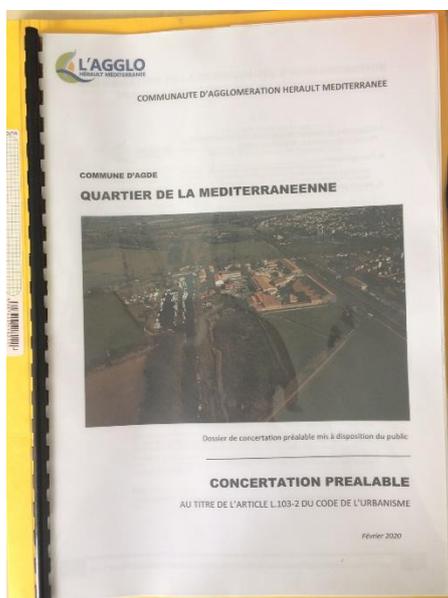
The screenshot shows a web browser window with the URL agglo-heraultmediterranee.net/actualite/projet-damenagement-de-la-mediterranee-a-agde-concertation-prealable-du-24-fevrier-au-24-avril-2020/. The page features the logo of L'AGGLO Hérault Méditerranée and a large aerial photograph of the Agde area. The main headline reads: "Projet d'aménagement de la Méditerranéenne à Agde : concertation préalable du 24 Février au 24 Avril 2020". Below the headline, there is a breadcrumb trail: "Accueil > Actualités > Projet d'aménagement de la Méditerranéenne à Agde : concertation préalable du 24 Février au 24 Avril 2020". The date "17 février 2020" and the category "INFOS" are displayed. A text block states: "Vous pouvez télécharger ci-dessous l'avis de consultation :". Below this, there is a link labeled "Avis de concertation". On the right side, there are social media icons for Facebook, Twitter, and Email, along with a "Communauté" button. The browser's address bar and various extension icons are visible at the top, and the Windows taskbar is at the bottom.

- la présente délibération sera également affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de la mairie d'Agde.

► cf. certificats d'affichage susvisés :

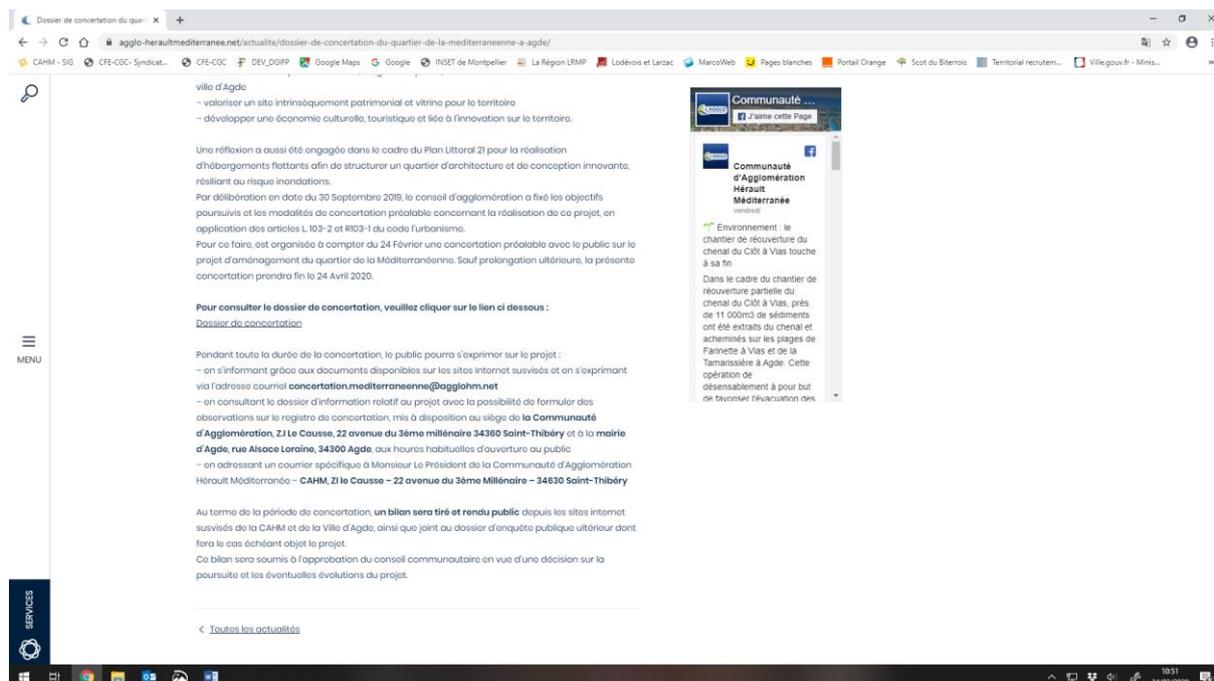
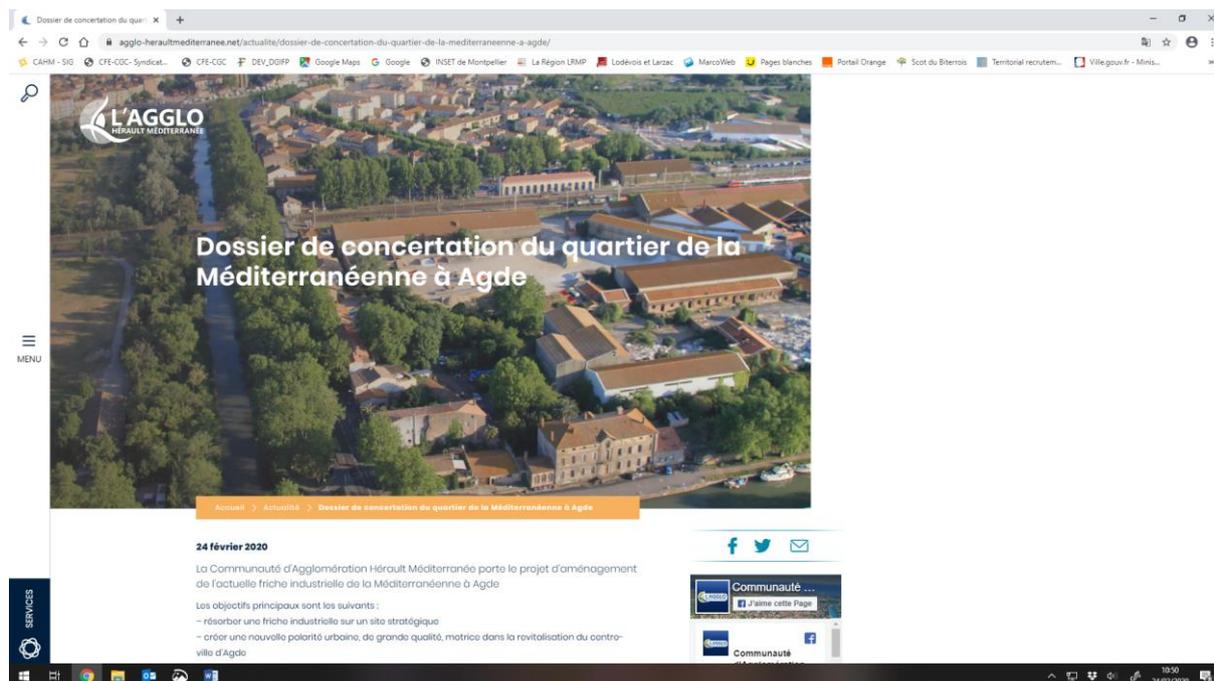
- un dossier sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération, Z.I Le Causse, 22 avenue du 3^{ème} millénaire 34360 Saint-Thibéry, à la mairie d'Agde, rue Alsace Lorraine, 34300 Agde, aux heures habituelles d'ouverture au public.
-

► Dossier de concertation mis à disposition aux accueils de la CAHM et de la Mairie d'Agde :

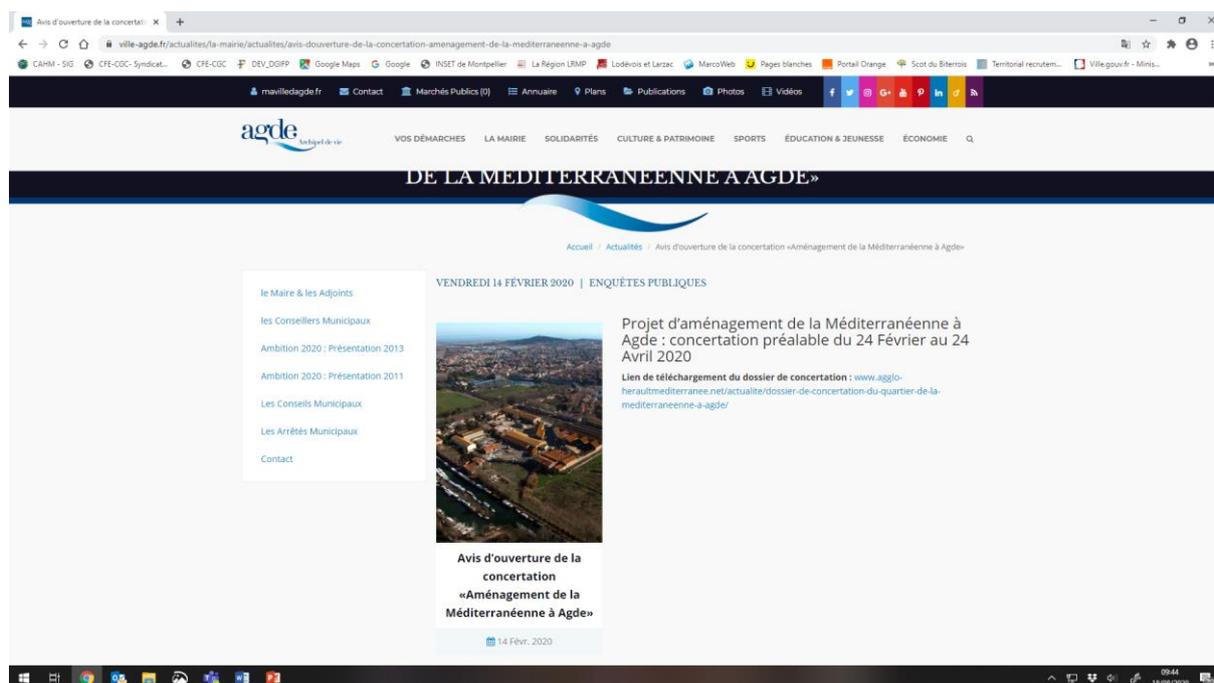


- Ce même dossier pourra également être consulté sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à l'adresse suivante <https://www.agglo-heraultmediterranee.net> ou sur le site internet de la ville d'Agde à l'adresse suivante <https://www.ville-agde.fr>. Une adresse courriel spécifique sera mise à disposition et communiquée sur les supports précités afin de recueillir les observations du public sur le projet.

► Pages Internet de la CAHM sur lesquelles télécharger le dossier :



► Pages Internet de la Ville d'Agde sur lesquelles télécharger le dossier :



► Adresse courriel mise à disposition pour recevoir toutes observations du public :
concertation.mediterranee@agglohm.net

III. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Durant tout le temps de concertation, le public n'a formulé aucune observation.

IV. BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION PREALABLE :

Compte tenu de cette absence d'observations ou de remarques, il est difficile de juger de l'avis du public sur le projet. Il peut être considéré à ce jour comme neutre.